



Quartier Kereden - **VANNES**

Bâtiment F

**Newsletter N°6**  
**Juill. – Sept. 2016**

Livraison prévisionnelle : 4<sup>ème</sup> trimestre 2016

## > Vues sur la progression du chantier



1. Vue de l'immeuble depuis l'esplanade
2. Façade Sud cage E
3. Etanchéité de terrasses sur la façade Sud

4. Gaine technique dans les circulations
5. Vue du bardage bois avec les balcons



7. Chape acoustique du hall de la cage E

8. Dalles sur les terrasses du 1<sup>er</sup> étage en façade Sud

9. Mise en œuvre du parquet stratifié dans le séjour du logement témoin

10. Câblage des tableaux électrique dans les logements

11. Pose de la faïence dans les logements de la cage D

12. Thermostat d'ambiance pour le chauffage

13. Coin cuisine du logement témoin avant la pose des meubles

## > Vues sur votre agenda

- Les informations concernant la livraison de votre appartement vous seront communiquées au cours du mois de septembre 2016.
- A compter du **29 septembre 2016**, aucune visite du bâtiment ne sera possible afin de garantir la bonne réalisation des finitions et le nettoyage final de l'ouvrage.

## > Focus technique : Livraison et garanties

Le point de départ des délais de garantie est la date de réception des travaux prononcée entre les entreprises et le Maître d'Ouvrage (Le Groupe GIBOIRE), acte par lequel celui-ci déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve.

Cette date de réception de votre immeuble avec les entreprises est mentionnée dans le procès-verbal de livraison, ou vous est notifiée par le promoteur constructeur.

On distingue trois garanties de droit dont bénéficie l'acquéreur en VEFA :

### La Garantie de Parfait Achèvement : 1 an

Elle concerne les désordres constatés lors de la réception de l'immeuble, et ceux apparus au cours de l'année suivante. Elle est due par les entrepreneurs, auprès desquels le promoteur agit à votre demande.

### La Garantie de Bon Fonctionnement : 2 ans au moins

Elle porte sur les éléments d'équipement dissociables du corps de l'ouvrage, c'est-à-dire les éléments qui peuvent être démontés sans endommager la construction (stores, robinetteries...)

### La Garantie Décennale : 10 ans

Elle concerne :

- Les dommages qui portent atteinte à la solidité du bâtiment et aux éléments d'équipement qui ne peuvent pas être dissociés des éléments de fondation, d'ossature, de viabilité, de clos ou de couvert sans détériorer la construction (par exemple, les tuyaux d'alimentation de l'évier qui sont scellés dans le mur) ;
- Les dommages susceptibles de rendre le bâtiment impropre à sa destination (par exemple, des fissures infiltrantes qui laissent pénétrer l'eau ou l'air, un défaut d'étanchéité, un dysfonctionnement généralisé du chauffage...).

#### PRECISIONS :

- La garantie de bon fonctionnement et la garantie décennale concernent uniquement les vices cachés, c'est-à-dire les défauts de construction qui ne sont pas visibles pas au moment de la réception ou dont les conséquences ne se révèlent qu'au bout d'un certain temps ;
- Certains appareils fournis avec votre logement, par exemple les appareils électroménagers qui sont livrés dans une cuisine équipée, peuvent bénéficier d'une garantie supplémentaire donnée par le fournisseur ;
- Ces garanties ne s'appliquent pas aux dommages qui résultent uniquement de l'usure, du défaut d'entretien ou du mauvais usage de votre logement.

## > Vues sur l'actualité du Groupe

Le dispositif fiscal PINEL a été prolongé jusqu'à fin 2017. Les taux de crédit historiquement bas ont dopé la demande, et les produits d'investissement trouvent rapidement preneur.

Le Groupe Giboire propose de nouveaux programmes sur l'ensemble du grand Ouest avec de très belles perspectives d'investissement.

A découvrir sur [giboire-promotion.com](http://giboire-promotion.com), pour vous ou pour vos proches !



### Le Groupe GIBOIRE, c'est :

**+ de 1 000**  
entreprises installées

**+ de 15 000** personnes logées  
chaque année par le Groupe

**+ de 90 ans**  
d'expérience

Pour aller plus loin - contacts commerciaux : [www.giboire.com](http://www.giboire.com)

Groupe GIBOIRE : 36a bd de la résistance - 56000 VANNES - 02 22 07 62 10 - [quartierkereden@giboire.com](mailto:quartierkereden@giboire.com)

Prochaine parution :

**Octobre 2016**